N°23/2024

## **DECISION DU MAIRE**

APPROUVANT L'AVENANT N°4 AU MARCHE 2023-01/02 RELATIF AUX TRAVAUX DE GROS ŒUVRE/MACONNERIE/RAVALEMENT DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE

COMMUNE DE PARCAY-MESLAY

## Le Maire de la commune de Parçay-Meslay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L2194-1 6°,

VU la délibération en date du 7 décembre 2021 approuvant l'opération de construction d'une maison médicale sur le territoire de la Commune ainsi que le plan de financement initial,

VU la délibération en date du 30 mars 2023, modifiant la délibération du 9 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget,

VU la décision du Maire n°2023/09 du 9 juin 2023 attribuant le lot n°2 « Gros œuvre/Maçonnerie/Ravalement » du marché de travaux de construction d'une maison médicale à l'entreprise BRIAULT Construction - 11 Boulevard de l'industrie – 37530 NAZELLES NEGRON pour un montant de 118 905,96 euros hors taxes, marché référencé 2023-01/02,

VU l'avenant n°1 au marché n°2023/01-02 du 27 novembre 2023 approuvé par décision du Maire n°22/2023 du 3 novembre 2023 d'un montant de 2 406,17 euros hors taxes ;

VU l'avenant n°2 au marché n°2023/01-02 du 27 novembre 2023 approuvé par décision du Maire n°24/2023 du 22 décembre 2023 d'un montant en moins-value de -900,20 euros hors taxes ;

VU l'avenant n°3 au marché n°2023/01-02 du 27 novembre 2023 approuvé par décision du Maire n°14/2024 du 4 mars 2024 d'un montant de 704,60 euros hors taxes ;

VU la délibération en date du 28 mars 2024 approuvant le budget principal de la Commune pour l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'exécution du marché n°2023-01/02, l'allongement de la durée d'exécution des travaux impose de prolonger la location de la base vie pour un mois et demi supplémentaire entraînant une plus-value de 1 631,25 euros hors taxes, soit 1 957,50 euros toutes taxes comprises (3,23% du montant du marché).

## **DÉCIDE:**

**ARTICLE 1: D'APPROUVER** l'avenant n°4 au marché 2023-01/02 relatif aux travaux de Gros œuvre/Maçonnerie/Ravalement dans le cadre de la construction d'une maison médicale d'un montant en plus-value de 1631,25 euros hors taxes, soit 1 957,50 euros toutes taxes comprises.

**ARTICLE 2 : DE DIRE** que le nouveau montant du marché est de 122 747,78 euros hors taxes, soit 147 297,34 euros toutes taxes comprises.

Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le 13/05/2024

ID: 037-213701790-20240503-DECIS\_23\_2024-CC

**ARTICLE 3 : DE DIRE** que la dépense est inscrite au budget principal de la Commune pour l'année 2024 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2024.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Il sera rendu compte au conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Certifié exécutoire

- date transmission au contrôle de légalité :

13/05/2024

- date de publication :

13/05/2024

Pour extrait conforme, Fait à Parçay-Meslay, le 03 mai 2024

Le Maire

Bruno FENET

Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le 13/05/2024

ID: 037-213701790-20240503-DECIS\_23\_2024-CC